

-2014-09-

**L'an deux mille quatorze et le deux Décembre à 21 Heures, dans la salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la commune de SENDETS, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Eric VIGNEAU, Maire.
La convocation était 24 Novembre 2014.**

PRESENTS : ANTONUTTI Véronique, GUERIN Hervé, LABARRIERE Hélène, LACAMPAGNE J-François, LE MOIGNE André , LE PROVOST Virginie, PERAUDEAU Christian, POUBLAN Patrice, SARRAZIN Paulette.

EXCUSES : MARQUET Sophie,

Secrétaire de séance : Mme Virginie LE PROVOST

Après lecture donnée par Patrice POUBLAN , le compte rendu de la dernière réunion en date du 29 Septembre 2014 est approuvé à l'unanimité.

001- TRAVAUX ECLAIRAGE :

ECLAIRAGES FESTIFS :

Jean-Pierre GOURGUES a posé les décors lumineux, le Maire demande au Conseil Municipal les premières impressions, que ce soit personnelles ou entendues auprès des habitants. Il semble que la majorité soit satisfaite. il est décidé de mettre en place un décor supplémentaire sur le poteau situé à l'entrée du parking de la salle et d'équiper ce dernier d'un éclairage public. L'enlèvement des décorations est abordée, elle devra être réalisée assez rapidement afin d'éviter Les détériorations.

ECLAIRAGES PARKING :

Nous attendons la livraison du matériel qui a pris du retard. Elle devrait intervenir début semaine prochaine. L'entreprise doit intervenir dès réception.

-002- BUDGET COMMUNAL

DECISION MODIFICATIVE N° 3.2014

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient d'apporter des modifications au budget communal. En effet, il est nécessaire de prendre en compte d'une part les dernières notifications connues en matière de recettes de fonctionnement et d'autre part d'ajuster certaines prévisions en matière de dépenses de fonctionnement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal DECIDE de modifier le Budget

Communal 2014 comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT

Dépenses :

Cpte 6061 : Fournitures non stockables : + 1 000.00

Cpte 6411 : Personnel Titulaire : + 1 000.00

Cpte 61522 : Entretien de Bâtiments : + 25 500.00

Cpte 61523 : Entretien de Voirie et Réseaux : + 10 000.00

Cpte 623 : Publications , Relations Publiques : + 1 000.00

Cpte 635 : Autres Impôts Taxes et vers assimilés : + 500.00
Cpte 6554 : Contributions Organismes Regroupement: + 1 000.00
Bénéficiaire : Classe Inclusion Scolaire de BAZAS :
Cpte 6574 : Subvention de Fonctionnement aux organismes + 40.00
Bénéficiaire AFM TELETHON

Recettes :

Cpte 7325 : Fds Péréquation Intercom et Communal : 4 730.00
Cpte 7381 : Taxe addi Droits de Mutation : + 18 816.00
Cpte 74832 : Attributions Fonds Départ de TP : 16 494.00

INDEMNITES DES TRESORIERES 2014 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que suite à l'arrêt de M. MATHIEU, Trésorier en fonction, au 30 Juin 2014 et au retour de M. WIART, comme Trésorier intérimaire, à compter du 1^{er} Juillet 2014, il convient de délibérer pour l'attribution des indemnités légales aux comptables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE:

- d'attribuer l'indemnité de Conseil à taux plein à M. MATHIEU du 1^{er} Janvier au 30 Juin 2014 .
- d'attribuer l'indemnité de Conseil à taux plein à Monsieur WIART à compter du 1er Juillet jusqu'au 31 Décembre 2014.
- d'attribuer l'indemnité de Confection des Budgets à M. MATHIEU pour l'exercice 2014.

Les crédits sont inscrits au budget au compte 622.

TARIFS LOCATION SALLE COMMUNALE 2015 :

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que la salle communale est souvent utilisée. Cette fréquentation entraîne des dépenses au niveau de l'entretien et du fonctionnement avec les évolutions en matière de réglementation et de contrôles à respecter. Pour l'heure, une différence de tarif de location est appliquée en fonction de la saison par rapport à l'utilisation éventuelle du chauffage. Il demande au Conseil Municipal d'y réfléchir. Le Conseil Municipal juge bon de sensibiliser les utilisateurs, au coût de fonctionnement et qu'il convient donc de revoir les tarifs de location.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE :

- de revoir les tarifs et de demander une location à toute utilisation sauf pour les associations communales reconnues,
- De fixer les nouveaux tarifs de location à compter du 1^{er} Janvier 2015 comme suit :
 - o Pour les habitants : 80.00 € (quatre-vingt euros)
 - o Pour les hors commune : 220.00 € (deux cents vingt euros)
 - o Le montant de la caution : 300.00 € (trois cents euros)
 - o La durée de la location est limitée à 2 jours

-003- COMMUNAUTE DE COMMUNES :

Le Maire donne le compte rendu du conseil communautaire en date du 18 Novembre à LERM et MUSSET.

CONTRAT LEADER :

Une convention a été signée par la communauté de communes avec le Pays Haut Entre deux mers pour la contractualisation des contrats avec l'Europe et la Région, ainsi que pour le Projet LEADER entre 2014 et 2020. Cette convention arrive à son terme le 31 Décembre 2014, il est décidé de la renouveler jusqu'au 31 Décembre 2015.

Six communautés de communes se sont associées pour cette démarche : Bazadais, Réolais, Sauveterrois, Sud-Gironde, Coteaux Macariens et Podensac.

AIDE A DOMICILE :

Laurence COUSTOLLE, responsable de secteur sur Grignols, est venue pour présenter ses fonctions, notamment aux élus du secteur de Bazas qui est en pleine réorganisation. Cette dernière a exposé la prise en charge à partir de la constitution du dossier et l'organisation des interventions. La procédure de sectorisation des agents a été détaillée. Les droits et obligations de chacun que ce soit pour le service et pour le bénéficiaire font l'objet d'un contrat clairement défini.

VOIRIE MAISON DE SANTE :

Trois organismes bancaires ont été sollicités pour faire une offre pour le prêt destiné à financer les travaux de la voirie d'accès. Ce prêt d'un montant de 180 000 € va être souscrit auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine au taux de 2.08 %.

TAXE D'AMENAGEMENT :

La validité de la délibération instaurant la taxe d'Aménagement sur les communes du territoire de l'ancienne CDC Captieux/Grignols arrive à son terme au 31 Décembre, cette taxe avait été mise en place en 2012 car elle est liée à l'approbation des PLU. Les communes de la CDC de Bazas ne sont pas toutes assujetties car pour la plupart, elles sont en cartes communales. Il a été décidé de reconduire les taxes existantes à l'identique en attendant une éventuelle harmonisation.

CLETC :

Jean François LACAMPAGNE a assisté à la première réunion de la commission. Il en donne le compte rendu. Mme DULAU est Présidente et Francis STURMA est Vice-Président. Les premières propositions chiffrées concernent les charges de la Voirie et de la Petite Enfance et les évaluations des participations demandées aux communes de l'ex CDC de Bazas sont importantes pour les budgets des communes. Une nouvelle réunion avec plusieurs propositions d'évaluation est fixée au 03 Décembre.

-004- SIVOS DE GRIGNOLS :

André LE MOIGNE donne le compte rendu de la réunion du 09 Octobre dernier à laquelle il assistait avec Le Maire.

MODIFICATION DES STATUTS :

Suite à la demande de la Commune de Grignols, le Syndicat a proposé la modification de l'article des statuts relatif à la participation des communes visant à baisser la part de Grignols de 70 à 60 % et à augmenter la part des communes de 30 à 40 %.

Le comité Syndical a voté favorablement ce changement avec 15 Pour, 2 Contre, pas d'abstention.
Le Conseil Municipal de chaque commune membre doit également délibérer.

AUTRES QUESTIONS :

La convention pour le multi-accueil a été renouvelée avec la CDC.

Le SIVOS a passé une convention avec la Société ANSAMBLE pour les prestations réalisées pour les besoins de la CDC.

Au niveau comptable : une délibération a été prise pour modifier le budget, les indemnités des Trésoriers ont été accordées au taux de 100 %, les 40 € supplémentaires accordés aux communes classées « DSR cibles » ce qui est le cas de SENDETS, ne seront pas versés car l'Ecole étant à GRIGNOLS ce sont les dotations de cette commune qui servent de base.

Au niveau des Investissements il est envisagé un projet d'aménagement d'un local social pour les agents et réhabilitation d'une aile du Bâtiment.

DELIBERATION MODIFICATION DES STATUTS PAR LA COMMUNE :

Monsieur Le Maire reprend la parole pour demander au Conseil Municipal de délibérer sur la modification des statuts du Syndicat Scolaire de Grignols.

En séance du 09 octobre 2014, le Comité Syndical du SIVOS de GRIGNOLS a donc approuvé, à la majorité, la modification des statuts qui lui était proposée.

Ce sujet avait déjà été évoqué en Conseil Municipal de SENDETS, Le Maire a été favorable à ce changement comme la quasi-totalité des communes mais il convient également de parler à nouveau des familles qui souhaitent scolariser les enfants sur AILLAS.

Il demande donc au Conseil de délibérer.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à la modification des statuts du **SIVOS de GRIGNOLS** comme suit :

« Article 3 – répartition des charges :

Section de fonctionnement : les dépenses, les charges et produits seront répartis entre les communes adhérentes de la façon suivante :

- **60 % des dépenses totales pour la commune de Grignols,**

- **40 % au prorata du nombre d'enfants pour les autres communes.**

Section d'investissement (sans changement) : Les dépenses, les charges et produits seront répartis entre les communes adhérentes de la façon suivante :

- au prorata du nombre d'habitants de chaque commune. »

...Le reste sans changement.

Il est également décidé, de permettre aux familles qui le souhaitent, dans la mesure d'un accord de la commune d'**AILLAS** du point de vue capacité d'accueil, de scolariser les enfants sur **AILLAS**.

-005- LES SYNDICATS :

CONSEIL ECOLE DE GRIGNOLS

André LE MOIGNE donne le compte rendu du Conseil d'école du 04 Novembre 2014.

Le règlement intérieur a été modifié avec les changements d'horaires et des points significatifs ont été rappelés notamment en matière de discipline.

La Charte sur la laïcité a été affichée, elle rappelle les règles de vivre ensemble dans l'espace scolaire.

Le projet école 2015 reste le jeu avec trois axes, car la partie sport a été mise en sommeil :

- La maîtrise de la langue française
- Les Principaux éléments de mathématiques
- Les compétences sociales et civiques

Le Projet Eco-école sera sur le thème de la biodiversité.

Au niveau des enseignants on compte une maîtresse surnuméraire et une enseignante du RASED spécialisée.

L'activité pédagogique supplémentaire a lieu le Lundi et le Jeudi de 12 Heures à 12 H30.

Election Représentants des Parents d'élèves ; cette année une seule liste s'est présentée (liste PEEP)

La société qui a fourni les jeux en bois il y a deux ans a été mise en demeure d'intervenir et ils sont venus

Un exercice incendie a été réalisé à l'initiative de la directrice.

SICTOM de LANGON

Jean-François LACAMPAGNE donne le compte rendu de la dernière réunion.

La déchetterie de Langon située « Zone de Dumes » est souvent saturée, une étude a été lancée afin d'en créer une sur St-Macaire ; celle de Langon sera conservée pour les usagers de cette rive de Garonne.

Le tonnage des Ordures Ménagères est en augmentation.

le SICTOM ne va plus être assujéti à la TVA, ce changement va représenter une économie de l'ordre de 70 000 € par an et cela va permettre de ne pas augmenter les tarifs.

Il a été décidé d'équiper une benne avec un système de lavage pour les containers.

ECOLE D'AILLAS :

RYTHMES SCOLAIRES :

Virginie LE PROVOST, Sophie MARQUET et Patrice POUBLAN donnent le compte rendu de la réunion organisée afin de rendre un premier bilan.

Effectifs : 96 inscrits sur 110 élèves, les enfants sont satisfaits.

La Mairie est encore à la recherche de bénévoles et de nouvelles activités, la fourniture de jeux ou de matériels pouvant être utilisés est toujours la bienvenue.

Un règlement intérieur va être instauré notamment au niveau de la discipline par rapport au comportement de certains enfants.

Une réflexion est menée pour passer la durée des activités de 3 fois 1 Heure à 2 fois 1 H30.

Jean-François LACAMPAGNE apporte un élément en informant que la Fédération Girondine des Chasseurs a mis en place un atelier destiné aux Rythmes Scolaires qui est gratuit, il suffit de se rapprocher de la Fédération pour avoir les détails.

CONSEIL D'ECOLE :

Virginie LE PROVOST et Sophie MARQUET ont participé à la réunion, les sujets suivants ont été traités :

On note une baisse des effectifs.

L'organisation temps d'école et temps d'activités fonctionne bien.

Trois aides enfants handicapés sont rattachées à l'école

Les Livres sont prêtés par la bibliothèque à toutes les classes.

Le règlement intérieur a été adapté pour les changements d'horaires et pour la discipline.
Un exercice de sécurité a été organisé le 02 Octobre dernier. Des parents souhaitent l'organisation d'un autre à l'heure de la sieste des petits.

La trousse à pharmacie a été vérifiée et un cahier de soins a été mis en place.

Au niveau des activités l'Association des Parents d'Elèves organise le marché de Noël.

Il a été demandé à la Mairie une personne supplémentaire pour surveiller le midi.

-006- CEREMONIE DES VŒUX :

Le Conseil Municipal décide de garder la même formule que par le passé, elle est fixée au Vendredi 02 Janvier à 19 Heures.

Au niveau des Elus et Personnalités seront conviés : le Député Le Conseiller Général et Président de la CDC, le Bureau Communautaire, les Pompiers, Les Gendarmes, Le Trésorier,
La population sera invitée par courrier.

-005- QUESTIONS DIVERSES :

TELETHON : Le Maire et Paulette SARRAZIN ont assisté à la réunion relative à la préparation de la manifestation du Téléthon sur le canton. Au niveau de la commune, il n'est pas prévu de manifestation à la salle, seulement le passage des vélos qui partent de LAVAZAN pour rejoindre LABESCAU. Comme cela a été évoqué lors du vote de la modification budgétaire en début de réunion ; le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 40 € à l'AFM. La promesse de don sera remise par le Maire le Samedi soir lors du pot de clôture. Les Conseillers Municipaux qui le souhaitent sont invités à l'accompagner.

AGENCE POSTALE : Le Maire informe le Conseil qu'il a reçu en Mairie Mme BERTRAND, Chef d'Etablissement de LA POSTE de Bazas et son Adjoint M. CORRADI. Il a demandé cette entrevue afin de faire le point sur le fonctionnement de l'Agence Postale, ont participé à cette rencontre Myriam BONHOMME, la gérante et le secrétaire de Mairie. Chaque partie s'est engagée à gérer au mieux afin que l'Agence ne soit pas en rupture de produits (timbres ou autres) ou de fonds ; comme cela arrive de manière répétée depuis quelques temps au détriment des usagers, qui risquent de ne plus fréquenter l'agence .

CIMETIERE : Lors des dernières obsèques les pompes funèbres ont fait passer les personnes présentes par les marches situées côté gauche sous le porche ; elles sont assez dangereuses car il n'y a rien pour s'assurer. Un aménagement avec une rampe est à étudier ; mais il convient surtout, dans des cas similaires et afin de limiter les risques de faire revenir les personnes par les allées principales.

Le relevé et les travaux concernant la procédure de reprise des concessions se poursuivent.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 Heures 30.